

Congrès de l'ACRV

Guide du demandeur : Bourses pour les membres de la collectivité

Quelle est l'origine de ces bourses?

Le programme de bourses pour les membres de la collectivité du congrès de l'ACRV a été adopté en 2018 dans le cadre d'un effort global du Conseil d'administration de l'ACRV de rendre le congrès de l'Association plus inclusif et de promouvoir la diversité. Le projet comprenait également l'élaboration de séances de présentation orale d'abrégés sur les « populations clés » et l'élargissement des rôles des divers examinateurs d'abrégés, présidents de séance, etc.

Qui a conçu ces bourses?

La collectivité a été au cœur de la conception de ces changements : tous les concepts ont été mis au point par le groupe de travail du Conseil de l'ACRV composé uniquement de membres de la collectivité et de divers champions. Ce groupe de travail a veillé à ce que le formulaire de demande ne pose aucun problème et n'impose qu'un fardeau minime aux personnes qui présentent une demande. La demande comporte des critères d'admissibilité clairs et transparents et le bureau de l'ACRV est toujours là pour aider quiconque a des questions.

Quelles sont les bourses offertes?

Les bourses d'inscription pour les membres de la collectivité permettent aux membres de la collectivité d'assister au congrès gratuitement, éliminant tout obstacle à leur présence. Les bourses de voyage pour les membres de la collectivité offrent une aide pour l'inscription, les déplacements et l'hébergement au cours de l'événement. Globalement, cet investissement de l'ACRV permet d'assurer constamment une présence communautaire forte lors du congrès annuel de l'ACRV.

Combien de bourses offre-t-on chaque année?

Chaque année, l'ACRV offre au minimum :

- 80 bourses d'inscription pour les membres de la collectivité
- Cinq bourses de voyage pour les membres de la collectivité

Qui reçoit les bourses de voyage pour les membres de la collectivité?

Les demandeurs les mieux notés dans chaque région (C.-B., Prairies, Ontario, Québec, Atlantique) recevront l'une des bourses de voyage pour les membres de la collectivité.

Quels sont les taux de succès?

Depuis la création du programme, l'ACRV n'a jamais refusé de demande de bourse d'inscription pour les membres de la collectivité. Chaque année, environ 7 à 8 % des demandeurs reçoivent des bourses de voyage pour les membres de la collectivité.

Qui examine les demandes?

Toutes les demandes sont examinées sur le plan du mérite par un comité composé uniquement de membres de la collectivité du VIH.

Est-ce que mes renseignements personnels restent confidentiels?

Toutes les demandes sont protégées et traitées de façon confidentielle. Tous les renseignements personnels sont supprimés avant que les demandes soient expédiées aux pairs examinateurs. Toutes les demandes non admissibles sont supprimées, tandis que les demandes approuvées sont conservées en dossier au bureau de l'ACRV pour une brève période conformément aux lois et règlements actuels adoptés à cette fin.

Quelles sont les qualités d'une demande retenue?

Énoncez clairement votre admissibilité

Tout d'abord, votre demande doit indiquer clairement que vous êtes admissible à une bourse. Pour être admissible, vous devez être une personne vivant avec le VIH/sida et/ou une personne qui travaille ou est bénévole dans un des domaines liés au VIH/sida. De plus, vous NE DEVEZ PAS faire partie de plusieurs groupes non admissibles inscrits dans l'appel à demandes, notamment les professionnels de la santé, les étudiants, les universitaires, etc. Récapitulez simplement les critères d'admissibilité et précisez aux examinateurs en quoi vous êtes admissible.

Exprimez clairement vos pensées

Même si cela semble simple, la clé de la réussite d'une demande est de répondre dûment et clairement à chaque question. Les réponses en une seule phrase ne convaincront pas un examinateur aussi bien que quelques paragraphes clairement formulés répondant à la question en l'espèce.

N'oubliez pas de répondre aux domaines prioritaires d'évaluation

Tel que précisé dans l'appel à demandes, les examinateurs noteront votre demande d'après les critères suivants :

- Preuve que le demandeur a un lien solide avec la collectivité du VIH au Canada : les personnes vivant avec le VIH/sida et/ou celles qui travaillent ou sont bénévoles dans l'un ou l'autre des domaines liés au VIH/sida (la priorité sera accordée aux personnes vivant avec le VIH/sida)
- Preuve que le demandeur participera réellement au congrès
- Preuve que le demandeur peut tirer des avantages concrets en assistant au congrès et qu'il partagera les connaissances acquises avec l'ensemble de la collectivité à risque ou l'organisation après le congrès.

Pour chacun de ces domaines clés, votre demande recevra une note pouvant aller jusqu'à 10. De la sorte, vous devez vous efforcer de formuler chacune de vos réponses pour correspondre aux domaines que les examinateurs utiliseront pour noter votre demande.

Avec qui dois-je communiquer si j'ai besoin de plus de renseignements?

Il suffit de communiquer avec conference@cahr-acrv.ca pour plus de renseignements.